

Conseils pour l'élaboration de projets en EAC

Elaboration

- L'écriture d'un projet artistique et culturel, s'appuie sur les [3 piliers de l'EAC](#) (la **RENCONTRE**, la **PRATIQUE** et l'**APPROPRIATION**) afin de permettre aux élèves d'enrichir leur **PEAC** (parcours d'éducation artistique et culturelle).
- L'enseignant ou l'équipe pédagogique d'un côté, et l'artiste ou les artistes de l'autre, doivent **réfléchir ensemble** aux objectifs visés, aux modes de fonctionnement, et au rôle de chacun pendant et entre les séances. Le projet se **co-construit** au fil des échanges.

Durée

Un projet avec un intervenant prend tout son sens lorsqu'il atteint une durée de 10 à 20 heures. Il est toutefois possible d'imaginer des projets plus courts.

Rémunération des artistes

Il est souhaitable de suivre les préconisations de la [DRAC](#), à savoir **60 euros de l'heure**. Le temps de préparation du projet peut également être pris en compte (2 heures, par exemple). Des frais de déplacements sont à envisager si les artistes viennent de loin. Les auteurs et auteurs-illustrateurs dépendent d'une [charte](#) particulière.

Les moyens de financement

Il est possible de répondre à l'[appel à projet PACTE](#) proposé par la [DAAC](#) (délégation académique à l'action culturelle du Rectorat de Poitiers). Le dossier est à renseigner dans la plateforme [ADAGE](#).

Le PACTE est composé de 2 volets :

- > **Le volet 1** est financé par le Rectorat **DAAC**. Le montant de l'aide est de **1000 euros** maximum.
- > **Le volet 2** est cofinancé par le Rectorat et par la **DRAC**. Il permet de déployer un projet de plus grande envergure, au-delà de l'établissement porteur, et de toucher un public plus large sur le territoire : EHPAD, centre de loisirs, maison de quartier, local jeunes, une ou des structures culturelles (musée, théâtre, centre chorégraphique, etc.).
- **Côté collèges**, le projet peut être soutenu financièrement par le Conseil départemental, la commune, la CDC ou CDA, ou le [CTEAC](#) (contrat territorial en EAC) si vous êtes sur un territoire contractualisé.
- **Côté écoles**, le projet peut être soutenu financièrement par la commune, la CDC ou CDA, le **CTEAC**, si vous êtes sur un territoire contractualisé.
- [La Trousse à Projets](#), plateforme participative initiée entre autre par le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse peut permettre de compléter un budget.

Comment trouver un intervenant artistique ?

- Contacter la [MDAC17](#) (mission départementale des arts et de la culture 17).

Le diagnostic national du volet culturel des établissements scolaires

A partir de janvier 2021, les directeurs des écoles et les référents culture des établissements du 2nd degré devront renseigner systématiquement les projets artistiques dans [ADAGE](#), afin d'avoir une vision globale du 100% EAC.